Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Verre et cristal, veuillez visiter :
capverrecristal.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Verre et cristal

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, partie orale d'histoire-géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-VERR-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Comprendre et analyser le document tiré au sort** (3 questions) **Page 3**

2. **Mobiliser des repères et des connaissances** (2 questions) **Page 5**

3. **Justifier un jugement et prendre du recul** (2 questions) **Page 7**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capverrecristal.fr/assets/annales/cap-verre-et-cristal/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts du verre et du cristal) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Comprendre et analyser le document tiré au sort

Après cinq minutes de préparation, le candidat présente l'un des six documents réglementaires correspondant au thème tiré au sort en histoire, géographie ou EMC. Le dossier de ressources comprend des textes historiques et juridiques ainsi que des données fictives sur les déplacements de salariés d'un établissement verrier.

Identification du document

Question 1.1. Présentez le document en précisant sa nature, son auteur ou sa source, sa date lorsqu'elle est disponible, son sujet et le thème du programme auquel il se rattache.

Présentez uniquement le document tiré au sort :

1. **DT1 :** extrait historique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, publié par le Conseil constitutionnel. Il traite de l'égalité et de la liberté d'expression.
2. **DT2 :** tableau statistique fictif, sans auteur indiqué, sur les déplacements de 200 salariés d'une verrerie.
3. **DT3 :** loi du 9 décembre 1905, publiée sur Légifrance, sur la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État.
4. **DT4 et DT6 :** article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958, publié sur Légifrance, sur la République, l'égalité et la non-discrimination.
5. **DT5 :** article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, signée le 4 novembre 1950, publié par le Conseil de l'Europe, sur la liberté d'expression.

Rattachez-le au thème étudié correspondant : droits et libertés, laïcité, égalité ou mobilités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier la nature, la source, la date, le sujet et le thème du document effectivement tiré au sort.

Compréhension

Question 1.2. Expliquez les informations ou les idées principales du document en vous appuyant sur des éléments précis.

Relevez l'idée centrale et appuyez-vous sur les éléments précis correspondant au document tiré au sort.

Document	Informations ou idées principales
DT1	Égalité en droits ; liberté de communiquer ses opinions, avec responsabilité en cas d'abus prévu par la loi.
DT2	Sur 200 salariés : voiture individuelle, 120 (60 %) ; covoiturage, 30 (15 %) ; transport collectif, 20 (10 %) ; marche ou vélo, 30 (15 %).
DT3	Liberté de conscience et de culte, sous réserve de l'ordre public ; l'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.
DT4	La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ; elle garantit l'égalité et respecte toutes les croyances.
DT5	La liberté d'expression est protégée, mais peut être restreinte par la loi dans les conditions indiquées.
DT6	Égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion ; égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités favorisé par la loi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le document expose un principe de liberté ou d'égalité, ou décrit les modes de déplacement des salariés étudiés.

Analyse critique

Question 1.3. Indiquez ce que le document permet de comprendre et précisez une limite éventuelle liée à sa nature, à son auteur ou aux informations qu'il présente.

Le document éclaire un principe, une règle ou une situation, mais sa portée dépend de sa nature :

- **DT1 :** cet extrait historique témoigne des principes de 1789, sans montrer leur application concrète ni leur évolution.
- **DT3 à DT6 :** ces textes exposent des règles ou des principes ; ils ne suffisent pas à mesurer leur application dans les faits.
- **DT2 :** les données sont fictives et concernent un seul établissement. Elles ne sont pas représentatives de la France et n'expliquent pas les raisons des choix de déplacement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les textes éclairent des principes sans prouver leur application ; le DT2 décrit uniquement des mobilités fictives à l'échelle d'un établissement.

2. Mobiliser des repères et des connaissances

À partir du document présenté, le candidat le replace dans son contexte historique, géographique ou civique. Il mobilise les repères du programme et établit un lien avec une question, un événement, un espace ou une notion étudiés dans le thème concerné.

Mise en contexte

Question 2.1. Situez le document dans son contexte historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort, et présentez les repères nécessaires à sa compréhension.

Adaptez les repères au document tiré au sort. Pour DT 2, il n'y a pas de date historique à donner : précisez son échelle locale et son caractère fictif.

Document	Contexte et repères
DT 1	Déclaration du 26 août 1789, pendant la Révolution française.
DT 2	Mobilités domicile-travail de 200 salariés d'un établissement verrier dans une petite ville ; données fictives locales.
DT 3	Loi française du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.
DT 4 et DT 6	Constitution de la Ve République, datée du 4 octobre 1958.
DT 5	Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, dans le contexte de l'après-guerre.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Situer le document avec ses repères pertinents : date, contexte civique ou historique et échelle géographique.

Lien avec le programme

Question 2.2. Expliquez un lien entre le document et une question, un événement, un espace ou une notion étudiés dans le thème concerné.

Reliez une idée précise du document à une notion du programme. Selon le document présenté, vous pouvez retenir l'un de ces liens :

- **DT 1 :** les articles 1 et 11 illustrent l'égalité en droits et la liberté d'expression.
- **DT 2 :** les déplacements montrent les mobilités quotidiennes d'un territoire ; 60 % des salariés utilisent la voiture, dans ces seules données fictives locales.
- **DT 3 et DT 4 :** la liberté de conscience et le respect des croyances éclairent la laïcité de la République.
- **DT 5 :** la liberté d'expression est protégée, mais peut être limitée par la loi pour protéger autrui ou prévenir les troubles.
- **DT 6 :** l'égalité devant la loi se relie à la lutte contre les discriminations et à l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Associer une idée du document à une notion étudiée : libertés, égalité, laïcité ou mobilités quotidiennes.

3. Justifier un jugement et prendre du recul

Le candidat construit une réponse argumentée, distingue une opinion personnelle d'un jugement étayé et emploie un vocabulaire adapté. En EMC, il mobilise les principes et valeurs de la République pertinents ; en histoire ou en géographie, il présente une limite ou un point de vue complémentaire.

Argumentation

Question 3.1. Formulez une réponse argumentée à la question ou au problème soulevé par le document, en vous appuyant sur des connaissances ou des éléments du document.

Répondez d'abord clairement au problème soulevé, puis justifiez votre jugement par un élément précis du document et une connaissance adaptée. Évitez une opinion isolée : expliquez le lien entre la preuve et votre conclusion.

Par exemple, pour le DT 5, la liberté d'expression est essentielle, mais son exercice peut être limité par la loi pour protéger les droits d'autrui ou prévenir des troubles. Pour un autre document, choisissez un argument pertinent parmi ses idées, ses données ou ses principes, et reliez-le à la question posée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un jugement clair, justifié par un élément précis du document et une connaissance pertinente, répond au problème soulevé.

Recul critique

Question 3.2. Pour un thème d'EMC, identifiez le principe, la liberté, le droit ou la responsabilité en jeu et expliquez comment il s'applique à la situation. Pour un thème d'histoire ou de géographie, présentez une limite ou un point de vue complémentaire utile à la compréhension du document.

En EMC, nommez le principe ou le droit concerné et montrez concrètement ce qu'il implique dans la situation présentée.

- DT 1 et DT 5 : liberté d'expression, exercée dans les limites prévues par la loi.
- DT 3 et DT 4 : liberté de conscience, respect des croyances et laïcité de la République.
- DT 4 et DT 6 : égalité devant la loi et égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités.

En histoire-géographie, précisez plutôt une limite ou un autre point de vue. Ainsi, le DT 2 porte sur 200 salariés d'un établissement verrier et ses données fictives ne représentent pas toute la population.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En EMC, reliez le principe ou le droit à la situation. En histoire-géographie, indiquez une limite ou un point de vue complémentaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale du CAP Arts du verre et du cristal, session 2026, porte le code 26-CAP-VERR-EP1. La durée officielle indiquée est de 2 h et le coefficient global de l'unité EG1 est 3. À partir d'un document tiré au sort sur l'histoire, la géographie ou l'EMC, le candidat doit l'analyser, le contextualiser et argumenter, en mobilisant notamment les ressources sur les droits, la laïcité et la mobilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration de 1789 affirme l'égalité en droits et la liberté d'expression, qui peut être limitée dans les cas prévus par la loi.
- La laïcité garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, sous les restrictions liées à l'ordre public.
- Les données de mobilité concernent 200 salariés d'un établissement verrier et sont fictives, sans valeur de statistique nationale.
- La liberté d'expression protégée par l'article 10 de la CEDH peut être restreinte par la loi pour protéger les droits d'autrui ou prévenir les troubles.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source, la date disponible, le sujet et le thème du document avant de l'interpréter.
- Appuyez l'analyse sur des éléments précis et indiquez les limites liées à la nature ou à la portée du document.
- Mobilisez des repères historiques, géographiques ou civiques adaptés au thème tiré au sort.
- La préparation dure cinq minutes ; la présentation et l'échange avec l'examinateur sont limités à dix minutes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser les dix minutes de passage oral ?

Le sujet prévoit cinq minutes de préparation, puis une présentation et un échange avec l'examinateur dans une limite de dix minutes. Aucune durée n'est imposée pour chaque partie : veillez à traiter les trois parties et à répondre aux relances.

Q : Comment présenter correctement les données de mobilité du dossier ?

Annoncez l'effectif total, puis relevez les modes et leurs parts, par exemple 120 salariés en voiture, soit 60 %. Précisez toujours que ces données fictives décrivent 200 salariés d'un établissement et ne sont pas une statistique nationale.

Q : Quel est le barème de la prestation orale ?

La prestation orale est notée sur 20 : 9 points pour comprendre et analyser le document, 7 points pour mobiliser des repères et des connaissances, puis 4 points pour justifier un jugement et prendre du recul.

Q : Le coefficient 3 s'applique-t-il à la seule partie d'EMC ?

Non. Le coefficient 3 concerne l'unité EG1 dans son ensemble et aucun coefficient distinct n'est indiqué pour l'EMC. Le barème sur 20 décrit la correction de cette prestation orale et ne modifie pas le coefficient global.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capverrecristal.fr/assets/annales/cap-verre-et-cristal/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts du verre et du cristal) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Arts du verre et du cristal) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.